

Guide de remplissage pour les demandes de subventions 2021 - SDEA

A. Aides au projet

Les établissements classés ou labellisés SDEA peuvent déposer jusqu'à **3 demandes** de subvention pour les aides au projet, à l'exception des têtes de réseau qui ne peuvent déposer que 2 demandes.

Ces projets doivent se dérouler sur **l'année scolaire 2021-2022**.

Les établissements doivent avoir déposé les **bilans** pour les subventions reçues précédemment. Si les actions sont en cours, il convient de l'indiquer et de donner les informations à date ainsi que des projections.

Les critères et dépenses éligibles sont indiqués dans le document d'application du schéma. A noter que ces aides concernent des projets spécifiques et non le fonctionnement de l'établissement. Aussi, le **renouvellement des projets présentés** sera pris en compte dans l'analyse des dossiers.

Chaque établissement est invité à déposer ses demandes sur la **plateforme *epartenaire***. Il est conseillé de **déposer un seul dossier** regroupant l'ensemble des demandes d'aides au projet. Il faut néanmoins remplir **autant de fiches 2, 3 et 4 qu'il y a de projets**.

Nous vous alertons sur le besoin **d'anticiper** les demandes auprès des collectivités ou conseils d'administration des associations pour obtenir d'une part la **délibération ou décision** concernant la demande de subvention, et d'autre part **l'autorisation de déposer le dossier** au nom du président/maire.

Concernant les CV demandés, ceux-ci concernent les intervenants du projet (artistes extérieur ou enseignants).

En plus du bilan d'activité de chaque établissement, il est demandé **de remplir ou actualiser une fiche d'informations**, qui sera utilisée dans le cadre de l'observation conduite par le Département. Le modèle a été transmis dans la lettre d'information de février 2021.

B. Têtes de réseau

Les subventions pour les établissements conventionnés têtes de réseau se font également sur la plateforme *epartenaire*.

Un **dossier distinct** des aides aux projets doit être déposé.

Le bilan du projet concerne l'activité sur l'année 2020-2021.

La description du projet concerne la feuille de route du réseau pour l'année 2021-2022.